

Convention pour l'aménagement de la halte ferroviaire de Morre

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 20/01/03	favorable	séance du 13/02/03	favorable

Le développement de l'offre ferroviaire

Le Conseil Régional de Franche-Comté a délibéré favorablement pour la création d'une halte ferroviaire à Morre. Cette halte ferroviaire, après réalisation de l'étude opérationnelle par la SNCF, devrait voir le jour courant 2003.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est investie, à travers la réalisation des P.D.U et de l'étude d'opportunité/faisabilité d'une « Croix Ferroviaire », pour le développement du mode ferroviaire dans l'agglomération. Il s'agit d'un transport en commun en site propre, performant, peu polluant et dont les infrastructures sont pré-existantes.

La halte ferroviaire de Morre avait été identifiée dans le projet de « Croix Ferroviaire » comme pertinente au regard :

- de la desserte résidentielle de cette commune ;
- du report modal attendu d'une partie du trafic de la côte de Morre sur cette halte (essentiellement les habitants de Morre)
- du renforcement de l'offre en transports collectifs sur un axe où le transport collectif routier souffre de l'engorgement du trafic ;
- de l'amélioration de l'offre ferroviaire mise en œuvre par les TER sur cet axe depuis juin 2002.

Dans ce contexte, la Région de Franche-Comté sollicite la Communauté d'Agglomération pour un co-financement partenarial avec la SNCF, RFF et l'Etat de cette halte ferroviaire.

Le coût d'aménagement de la halte ferroviaire de Morre est estimé à 300 K€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA HALTE FERROVIAIRE DE MORRE MARS 2003

Ensemble de Projet	Participations	
	%	Montant €
Etat	20	60.000
Région de Franche-Comté	50	150.000
C.A.G.B	15	45.000
Commune de Morre	0	0
R.F.F	5	15.000
S.N.C.F	10	30.000
TOTAL	100	300.000

Une convention partenariale

Une convention doit être réalisée afin de préciser les modalités techniques et les répartitions financières entre les différents partenaires du projet, à savoir l'Etat, le Conseil Régional de Franche-Comté, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la SNCF et RFF.

Cette convention aurait pour objet le financement de l'aménagement (investissements) de la halte ferroviaire.

La part de financement dévolue à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon serait au maximum de 15 % du montant des travaux, soit de l'ordre de 45 K€. Ce financement interviendrait durant l'année 2003.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- la réalisation d'une convention définissant les modalités techniques et financières de la création d'une halte ferroviaire à Morre ;
- Monsieur le Président à signer cette convention

Pour extrait conforme,

Le Président